



Université de Montpellier
Faculté d'Odontologie

Année universitaire 2020-2021

Mise à jour :19/06/2020
Voté en conseil de Faculté du 19/06/2020

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFTCC

Vu l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 Vu la délibération du comité technique de l'université de Montpellier du 9 avril 2020 Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Montpellier du 9 avril 2020.

DFTCC : Diplôme de Formation de Troisième Cycle Court des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire (= 6^e année)

REFERENCES : Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

PREAMBULE :

Au regard des circonstances exceptionnelles et de la nécessité de garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont et peuvent être adaptées afin de répondre au mieux aux différentes situations qu'implique une pandémie.

La situation actuelle amène à proposer des modalités de contrôles des connaissances adaptées et conformes aux préconisations sanitaires, pédagogiques et académiques du moment.

Ces dernières peuvent évoluer selon la situation sanitaire et les instructions des autorités de tutelle. Ces modifications pourront concerner la typologie des enseignements ((présentiel, distanciel, hybride) et leurs modalités (synchrone, asynchrone, en visio ou web conférence).

A tout moment, selon les besoins académiques ou pédagogiques, à titre exceptionnel, les modalités de contrôles des connaissances et des compétences pourront être modifiées. Le cas échéant, dans le respect de la réglementation en vigueur les étudiants en seront informés, dans un délai minimal de 15 jours avant la date de toute évaluation et elles feront l'objet d'un affichage.

- 1- Peuvent s'inscrire en DFTCC les étudiants ayant obtenu le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO).
- 2- L'année de DFTCC comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs unités d'enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est constituée de une ou plusieurs matières (cours, TP, TD, clinique, stage, enseignement de libre choix).
- 3- Le contrôle des connaissances de chaque matière peut se faire sous forme de contrôle continu et/ou d'examen semestriel écrit, oral ou sous format électronique ou informatique. En situation pandémique avec confinement ou sans confinement, les épreuves en contrôle terminal peuvent être remplacées par

des épreuves de contrôle continu à distance. Les modalités de contrôle des enseignements prévus initialement en contrôle continu restent inchangées.

- 4- Deux sessions d'examens par semestre sont organisées. Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques, orales, cliniques et des stages.

La première session se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session du premier semestre se déroule en même temps que la deuxième session du deuxième semestre. En situation pandémique avec confinement ou sans confinement, les sessions d'examens initiale ou seconde chance, devant se dérouler en contrôle terminal présentiel peuvent être remplacées par des sessions d'examens initiale ou de seconde chance en contrôle continu à distance. Les modalités d'organisation dans ces conditions se feront sous la forme deux contrôles continus à distance en tenant compte du calendrier universitaire de l'année en cours. La durée de ces contrôles continus à distance sera indiquée sur la convocation à chaque épreuve et peut faire l'objet d'une adaptation selon les moyens techniques et/ou organisationnels numériques disponibles (plateforme, flux).

- 5- L'assiduité, en présentiel ou en distanciel selon les conditions précitées, aux enseignements dirigés, aux enseignements pratiques, et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD et TP. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 7 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.

L'activité de formation et d'évaluation à distance des enseignements, par l'intermédiaire de dispositifs tels que Moodle ou une autre plateforme en ligne comme les échanges par voie de communication électronique attestée par les enseignants pourront être pris en compte par le jury comme valant pour assiduité.

- 6- Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux (entrants et sortants), sur décision de la Commission des Relations Internationales. Elles doivent figurer dans le contrat pédagogique préalablement établi. Les étudiants sortants en rupture de continuité pédagogique dans leur établissement du pays d'accueil, pourront suivre les formations et être évalués à distance selon les modalités définies en conseil de gestion.

- 7- En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un évènement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, et des travaux pratiques, peut être revu et adapté ainsi que les épreuves d'évaluation des connaissances. Les enseignements (cours, TP, TD, ELC) et les stages non réalisés pourront alors être neutralisés selon l'avis du jury.

2- ORGANISATON ET DEROULEMENT DES EPREUVES D'EVALUATION

A -Examens en présentiel ou en distanciel, session initiale et seconde chance

- 1 – Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation au procès-verbal d'examen.
- 2 – Pour les épreuves écrites et terminales, une ou des épreuves pourront être réalisées sous forme numérique.
- 3 – La publication du calendrier des épreuves, 15 jours avant la tenue de celles-ci, tient lieu de convocation des étudiants.
- 4 – Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.
- 5 – L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.

B -Examens en présentiel, session initiale et seconde chance

- 1 – Une fois dans la salle, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
- 2 – Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant, ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve et à la remise de la copie.
- 3 – Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.
- 4 – La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtements....) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.
- 5 – Pour les évaluations écrites sur support papier, les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
- 6 – Aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- 7 – Les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger. En cas de sortie provisoire de la salle d'examen, les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

C -Examens en distanciel, session initiale et seconde chance

- 1 – Ces examens peuvent être mis en place sur une plate-forme numérique. Ils peuvent concerner tous les types de contrôles (CT, CC,...) en session initiale et seconde chance. L'organisation numérique des examens ou à distance tient compte de manière obligatoire de la charte des examens de l'université.

2- Les candidats doivent être présents et connectés dès le début de l'épreuve et doivent pouvoir apporter la preuve de leur présence active au cours de toute la durée de l'épreuve par tout moyen disponible (Tchat, visio ou webconférence, communication électronique).

3 –Aucun accès au sujet ne sera possible au-delà de 10 min après le début de l'épreuve.

4 – Pour les évaluations écrites sur support électronique en distanciel, les étudiants composent en utilisant une seule couleur noire, y compris pour les parties soulignées. Les autres fonctions bureautiques (gras, italique, type de police, insertion, disposition, etc) pourront faire l'objet de précisions selon l'épreuve et sur consigne de l'enseignant.

5 – L'étudiant devra inscrire son numéro « étudiant » sur sa copie dématérialisée.

6 – La restitution des évaluations en distanciel se fait par voie numérique avant de se déconnecter de la plateforme. La restitution de la copie ne peut se faire que pendant les 15 dernières minutes de l'épreuve.

7) Le système anti-plagiat pourra être employé à la remise des copies.

8) En cas d'incident de toute nature (technique, administratif, cas de force majeure) ne permettant pas le déroulement de l'épreuve ou de la session en distanciel, celle-ci peut faire l'objet d'une reprogrammation ou réadaptation selon les conditions possibles. Une information sera portée à la connaissance des étudiants en cas de reprogrammation ou de réadaptation.

Tout incident technique ou administratif concernant un candidat lors du déroulement d'une épreuve sera noté sur le Procès-Verbal de l'examen. Le président de jury en sera informé.

D – Epreuves orales, contrôle continu

Les modalités des contrôles continus et réguliers des connaissances et des examens oraux sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois de l'année universitaire ainsi que les modalités de la mise en œuvre de la « seconde chance » sur tout support à sa convenance, en présentiel et/ou en distanciel, permettant d'assurer la traçabilité de l'information auprès des étudiants.

Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours, Magistral, Dirigé ou Pratique.

Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (*Voir règlement de l'UE*).

E – Stages :

Les stages obligatoires sont réalisés en présentiel. Ils peuvent être aménagés dans leur forme et leur durée pendant la période pandémique avec la possibilité de neutralisation en cas exceptionnel d'impossibilité de réalisation. La mise en œuvre de contrats pédagogiques de réussite pour l'année suivante pourra être décidée lors des délibérations de jury en tenant compte ou pas de la neutralisation du stage. Ces contrats pédagogiques de réussite détermineront les objectifs à atteindre pour chaque étudiant.

Pour l'année 2020-2021, conformément aux modifications des modalités de contrôles des connaissances et des compétences en vigueur suite à la pandémie, les stages neutralisés sur cette période peuvent faire l'objet dès la rentrée 2020, de contrats pédagogiques selon l'avis des délibérations des jurys.

1 – Stages hors odontologie

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens après avis du responsable de stage (annexe 1).

2 – Cliniques au Centre de Soins Dentaires

Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

3- CONDITIONS D'ADMISSION

Règles de validation d'une UE

- Les UE cliniques, de stage, de travaux pratiques, d'enseignement librement choisi doivent être validées.
- Pour les UE de cliniques, la non validation d'une seule clinique ou de « environnement professionnel » entraîne la non validation de l'UE.
- Pour les autres UE, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière de l'UE.
- Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

Validation de la session initiale

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en session de seconde chance les matières de l'UE non validées ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

Validation de la 2^e session

L'étudiant a validé la session de seconde chance s'il a validé toutes les UE.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2.

Redoublement ou triplement

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables de la maquette en vigueur qu'il a validées (voir tableaux).

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité.

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

DFTCC

SEMESTRE 1

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 6.1.1** conservable	Environnement professionnel	E.1. Ergonomie, expertise, insertion E.2. Gestion, comptabilité E.3. Informatique appliquée E.4. Psychologie-Communication & Handicap	2,5 1,5 1,5 1,5	1h30* 0h45* CC 1h30*	2,5 1,5 1,5 1,5
UE 6.1.2** conservable	Sciences odontologiques	E.1. Implantologie E.2. Situation d'urgence en pratique odontologie-stomatologie E.3. Odontologie du sport	2 1 1	1h30* 0h45* 0h45*	2 1 1,5
UE 6.1.3** conservable	Epreuve multidisciplinaire	E.1. Epreuve multidisciplinaire (o. conservatrice et endodontique, prothèses, o. pédiatrique, chirurgie orale et médecine orale, orthopédie dento-faciale, parodontologie)	5	1h30*	5
UE 6.1.4	Cliniques 1	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique E.2. Clinique de prothèse E.3. Clinique de chirurgie orale et médecine orale E.4. Clinique parodontologie E.5. Clinique imagerie E.6. Clinique occlusodontie E.7. Clinique de 1 ^{er} consultations-urgences E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	2,5 2,5 0,5 1 0,5 0,5 1 2	validation validation validation validation validation validation validation validation	2,5 2,5 0,5 1 0,5 0,5 1 2
UE 6.1.5** conservable	Enseignement de libre choix	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	validation	3
Total				TOTAL ECTS SEMESTRE	30

* : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle

** : Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 6.2.1** conservable	Enseignement de libre choix	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	validation	3
UE 6.2.2** conservable	Exposé oral cas clinique	E.1. Exposé oral de cas clinique pluridisciplinaire	1	oral 15mn*	1
UE 6.2.3 conservable	Stage actif	E.1. Stage actif d'initiation à la vie professionnelle	5	validation	5
UE 6.2.4 conservable	Stage médico-chirurgical	E.1. Stage médico-chirurgical	0,5	validation	0,5
UE 6.2.5	Cliniques 2	E.1. Environnement professionnel	0,5	validation	0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	5	validation	5
		E.3. Clinique de prothèses	5	validation	5
		E.4. Clinique de chirurgie orale et médecine orale	1	validation	1
		E.5. Clinique parodontologie	2	validation	2
		E.6. Clinique imagerie	1,5	validation	1,5
		E.7. Clinique occlusodontie	1	validation	1
		E.8. Clinique de 1 ^{er} consultations-urgences	1	validation	1
		E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	3,5	validation	3,5
Total			TOTAL ECTS SEMESTRE		30

* : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle

** : Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques

Les modalités de validation des cliniques sont dépendantes des conditions pandémiques et/ou exceptionnelles en vigueur. La présence des étudiants en formation clinique dépendra de ces conditions et les objectifs de formation devront s'adapter à ces conditions tant au niveau du rythme et de la faisabilité.

Chaque étudiant dispose d'un carnet de stage pour le suivi de sa formation.

L'évaluation se fait à la fin de chaque semestre à partir des carnets de stage.

Le carnet de stage pourra être dématérialisé accessible à l'équipe pédagogique et à l'étudiant.

L'évaluation de l'étudiant porte sur :

- **L'assiduité en clinique,**
- **Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante**
- **Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,**
- **La tenue du dossier médical,**
- **La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique odontologiques.**
- **La compétence pour la réalisation d'acte reconnu comme nécessaire à son niveau de compétence – acte/compétence selon des critères quantitatifs progressifs, précis et évalués par chaque discipline clinique.**

Ces objectifs de formation pour chaque semestre seront affichés en temps utile au Centre de Soins Dentaires (CSD). Les objectifs de formation réalisés pendant l'été après la validation de la session de seconde chance seront comptabilisés pour l'année suivante.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Un planning précis pour toutes ces vacances sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra parapher ce planning pour accord auprès du cadre de santé du CSD.

Tout manquement éthique, déontologique ou réglementaire pourra faire l'objet d'une sanction de suspension de l'activité clinique et/ou la saisie de la commission de discipline de l'université ou les instances compétentes hospitalières sur décision du Doyen de la Faculté d'Odontologie après avis du Coordonnateur du service d'Odontologie.

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Assiduité aux vacances obligatoires « produits ».
- Assiduité aux vacances obligatoires d'«ergonomie» (suivi matériel).
- Assiduité aux vacances obligatoires « Laboratoire de prothèse » (entretien).
- Assiduité aux vacances obligatoires « Régulation Urgences » (en rapport avec la 1ère consultation – urgences).
- Assiduité aux vacances obligatoires « Régulation occlusion et imagerie » (en rapport avec les cliniques d'occlusion et d'imagerie).
- Qualité de la prise en charge des patients (tenue et exhaustivité du dossier médical, suivi éthique du patient dans le parcours de soins)

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

Session de seconde chance : réaliser les exigences de la session initiale + 9h de vacations supplémentaires en fonction des besoins du service.

CHIRURGIE ORALE et MEDECINE ORALE

Barème des points de COMO :

Dans une séquence donnée, le 1er acte est coté au taux plein, les 4 suivants à 50%, les autres à 20%

Groupe 10 points :	
- Avulsion sans alvéolectomie	- Frottis ou prélèvement intrabuccal
- Avulsion de racine	
Groupe 20 points :	
- Avulsion dent ankylosée	- Exérèse crête flottante localisée
- Avulsion avec séparation racines	- Hémostase locale (colle biologique + éponge + fil)
- Avulsion dent sous-muqueuse	- Régularisation de crête localisée
- Biopsie tissus mous	- Réimplantation dent expulsée
- Frénectomie	- Dégagement chirurgical pour pose de dispositif de traction
- Résection de torus	
Groupe 30 points :	
- Régularisation de crête hémi-arcade	- Ablation calcul salivaire par voie antérieur
- Exérèse lésion muqueuse <2 cm	- Exérèse de kyste < 2 cm
- Avulsion racine incluse	- Curetage apical
- Avulsion avec alvéolectomie	- Régénération osseuse guidée
Groupe 40 points :	
- Avulsion de dent incluse (autre que molaire ou canine) ou odontoïde inclus	- Exérèse crête flottante arcade complète
- Biopsie osseuse	- Régularisation de crête arcade totale
Groupe 50 points :	
- Avulsion dent ectopique	- Exérèse lésion muqueuse 2-4 cm
- Avulsion canine ou molaire incluse (sauf DS)	- Exérèse lésion osseuse <2 cm
- Mise en place d'un implant	- Exérèse kyste >2 cm
- Greffe d'os en bloc	
Groupe 100 points :	
- Exérèse lésion osseuse 2-4 cm	- Fermeture communication bucco-sinusienne ou bucco-nasale
- Exérèse de glande sublinguale	
- Exérèse lésion muqueuse >4cm	
Groupe 150 points :	
- Exérèse lésion osseuse >4 cm	- Transplantation d'une dent sur l'arcade
- Soulevé de sinus par abord vestibulaire	
Groupe 200 points :	
- Transplantation d'une dent incluse	

Semestre 1 :

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...)
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant
- L'implication de l'étudiant et l'avis des enseignants sur son comportement général (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc...).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

Semestre 2

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant.
- L'implication de l'étudiant et l'avis des enseignants sur son comportement général (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc...).
- **le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé (sur l'ensemble de l'année) 300 points de COMO dont 160 en 1er opérateur.**

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Session de seconde chance :

Répondre aux exigences de la session initiale

100 points supplémentaires à réaliser

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances normales

Assiduité à 8 vacances spécifiques (urgences, handicap, UCAA)

Evaluation qualitative 400 Points à réaliser

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Réalisation d'un cas clinique iconographié et présentation Power Point.

Session de seconde chance :

Répondre aux exigences de la session initiale.

100 Points supplémentaires à réaliser.

1^{ère} CONSULTATION – URGENCES

L'étudiant aura un calendrier de ses vacances cliniques à réaliser sur l'intégralité de la période d'ouverture du CSERD

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers

PARODONTOLOGIE

Il est rappelé que les actes demandés en première et deuxième session sont le prérequis indispensable pour pouvoir se présenter à l'examen clinique. L'étudiant n'ayant pas le nombre d'actes demandés à la date limite de fin de validation des actes fixée et annoncée par voie d'affichage devra toutefois se présenter obligatoirement à l'examen. Il sera pris en compte lors de la validation de ce dernier en dehors des actes demandés, le comportement de l'étudiant tout au long de l'année vis-à-vis des patients, du personnel hospitalier ainsi que du corps enseignant.

actes	points attribués
Détartrage 2 séances	6
Dossier parodontal 1er opérateur	15
Dossier parodontal 2ème opérateur	15
ré-évaluation	10
Surfaçage radiculaire par sextant	15
frénectomie	15
gingivectomie unitaire	15
gingivectomie sextant	20
chirurgie à lambeau d'assainissement	30
élongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
stade II simple	30
chirurgie par lambeaux avec comblement	40
élongation coronaire héli-arcade	40
stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe épithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe épithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

Semestre 1 :

Session initiale :

1 – Activité clinique

* Minimum requis : total de **83 points** correspondant **à la prise en charge globale de 3 patients dont un en tant que premier opérateur** du charting à la thérapeutique **symptomatique** (avec après réévaluation de la thérapeutique étiologique réalisation d'un assistantat de chirurgie et/ou d'une chirurgie parodontale).

- 6 détartrages (18 points).
- 2 réévaluations (20 points).
- 3 dossiers parodontaux dont 1 en tant que premier opérateur (45 points).

* Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

2 – Examen clinique

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session 1. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Semestre 2 :

Session initiale :

1 – Activité clinique

- * Minimum requis : total **de 80 points** correspondant à la **prise en charge chirurgicale**.
 - 2 chirurgies parodontales assistées ou réalisées par un enseignant de parodontologie (60 points).
 - comptes-rendus pré et post-opératoires (20 points).
- *Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.
 - Deux comptes-rendus, l'un préopératoire et l'autre postopératoire **comptabilisés cinq points chacun**, détaillés des interventions signés par un enseignant de Parodontologie devront être joints au dossier.

2 – Examen clinique

Oral portant sur les connaissances cliniques et le travail de l'année d'une durée entre 10 et 15 minutes.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis à la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien d'une durée entre 10 et 15 minutes.

Remarques importantes :

- Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).
- Le surfaçage radiculaire n'est pas considéré comme un acte chirurgical.
- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée et régénération osseuse guidée pré-implantaire, les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale).
- Les interventions chirurgicales telles que chirurgie à lambeau sur une ou deux dents, distal wedge ou encore frenectomie ne pourront être comptabilisés comme une chirurgie.

PROTHESES

Semestre 1 :

Session initiale :

Réaliser un quota de 20 points (cf : liste d'acte codifiée).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance:

Réaliser les exigences de validation de la session 1 + un quota de 5 points supplémentaires.

Semestre 2 :

Session initiale :

Réaliser un quota de 50 points (cf : liste d'acte codifiée).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

***Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées.
(Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).***

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.

LISTE CODIFIÉE DES TRAVAUX CLINIQUES DE PROTHÈSE

Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer des points supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.

Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section de Prothèses.

PROTHESE ADJOINTE

Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable)

PAP résine	1 à 4 dents	3
	5 à 8 dents	5
	9 à 13 dents	8

PAP métallique	1 à 6 dents	10
	7 à 10 dents	12
	11 à 14 dents	13

Majoration pour cas complexe : adjointe et conjointe : + 2 points

PAC résine	Uni-maxillaire	8
	Bi-maxillaire	18
	Uni-maxillaire avec PAC immédiate.	18
	Bi-maxillaire avec PAC immédiate	40

PAP immédiate	1 à 4 dents	2
	5 à 8 dents	4
	9 à 13 dents	10

PAC immédiate	Uni-maxillaire	10
	Bi-maxillaire	22

REPARATIONS

	Labo. Interne	Labo. Externe
Fracture simple prothèse partielle ou totale	1	1
Adjonction dents et/ou crochets		
- 1 à 5 éléments	2	1
- au-delà de 5 dents	3	2
Réparation PBM sans remontage dents		1
Réparation PBM avec remontage dents		2
Rebasage résine auto	2	
Rebasage définitif (mise en moufle)		2

IMPLANTOLOGIE

	Labo. Interne	Labo. Externe
Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)	3 /quadrant	
<u>Prothèse conjointe</u>		
- Premier élément		13
- Éléments suivants		10
- Pontique de bridge		0
Bridge transvissé, dents résine (forfait) 10 - 12 dents		60
<u>Prothèse adjointe*</u>		
- pilier locator la paire	6	
- barre de connexion		10
*s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle		

PROTHESE CONJOINTE

	PROTHESE UNITAIRE	PROTHESE PLURALE
Coiffe complète métallique	8	Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM
Coiffe complète Céramique	10	
Coiffe partielle métal	9	
Coiffe partielle céramique	11	
Onlay facette		
Pontique bridge	2	
Ancrage corono radulaire	4	
Supplément pour dent vivante	2	
Ailettes de contention collée par élément	2	

CFAO EN METHODE DIRECTE

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC).

Onlay CFAO (restauration partielle)	8
Couronne CFAO (restauration totale)	10

DIVERS

	Labo. Interne	Clinique
Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant	3	
Analyse occlusale (montage simulateur) et équilibration		5

ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET ENDODONTIQUE

A- Evaluation clinique des connaissances

La validation clinique portera sur quatre points :

- 1 – Appréciation quantitative (quota de points minimum imposés).
- 2 – Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement, -assiduité).
- 3 – Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- 4 – La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...).

T1	50 points	6 traitements endodontiques sur molaires
----	-----------	------------------------------------------

- Obturation d'une Cavité 1 face par un matériau en phase plastique ou amalgame 1 point.
Obturation d'une Cavité 2 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame 2 points.
Obturation d'une Cavité 3 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame 3 points.
Éclaircissement interne 4 points (acte global quel que soit le nombre de séances).
Reconstitution par tenon fibré 5 points.
Éclaircissement externe 8 points.
Onlay 8 points.
Facette 8 points.
Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA : 5 points.
Chirurgie endodontique : Opérateur 6 points.
Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire, hémi-section radiculaire) : Opérateur : 6 points.

B- Répartition des travaux cliniques

Semestre 1 :

Session initiale :

- 10 points et 1 traitement endodontique sur molaire
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2 :

Session initiale :

- 40 points et 5 traitements endodontiques sur molaires
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

C- Modalités de validation des traitements endodontiques

Pour être validés, les traitements endodontiques devront satisfaire aux conditions suivantes :

1 – Traitement endodontique réalisé **sous digue**.

2 – Nettoyages et mises en forme canalaire selon la méthodologie enseignée au cours des stages pré-cliniques de DFGSO.

3 – Obturation : par condensation latérale à froid ou condensation verticale à chaud de gutta-percha.

→ **cotation majorée avec avis de l'enseignant.**

4 – Dans tous les cas, **5 radiographies rétro-alvéolaires minimum** :

- deux radiographies rétro-alvéolaires pré-opératoires,
- une radiographie rétro-alvéolaire lime à la longueur de travail,
- une radiographie rétro-alvéolaire cône en place,
- une radiographie rétro-alvéolaire dent obturée.

Tout manquement constaté pourra coûter à l'étudiant l'invalidation de l'acte effectué.

IMAGERIE

Semestre 1 :

Session initiale :

- Vacances prévues notées sur carnet et tenues à jour : dates à communiquer aux responsables de l'imagerie.
- Présence obligatoire aux vacances.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées

Session de seconde chance:

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Présence obligatoire aux vacances.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées

Session de seconde chance :

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

OCCLUSODONTIE

Semestre 1 :

Session initiale :

- Réaliser une 1ère Consultation Occlusodontie /Apnée du sommeil ou une consultation détaillée de suivi.
- Rédiger le compte rendu de cette consultation en le présentant comme une lettre à un confrère.
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel de gestion en service.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et les collègues.

Session de seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale (consultation + Lettre confrère).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et les collègues.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Avoir traité un cas complet (Occlusodontie /Apnée du sommeil)
 - prise d'Empreintes + montage sur simulateur
 - prise en charge thérapeutique (Orthèse, OAM, Collages ...)
 - contrôles

NB : Si l'étudiant n'a jamais traité de cas d'apnée en DFASO1 et DFASO2, le cas traité sera obligatoirement un cas d'apnée.

- Rendre un compte rendu complet et détaillé (word, power point) du cas avec moulages et photos (exo et endo-buccales avec et sans orthèse).
- Assurer le suivi des cas en cours.
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel de gestion en service
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et les collègues.

Session de seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session 1
- Traiter un nouveau cas complet.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et les collègues.

Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE

MODULE 2 (DFASO 1) :

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne

MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :

Cliniques d'imagerie: remplir les exigences de validation

Annexe 3 : Compétences Numériques UE 6.1.1. E3 Informatique appliquée

QCM portant sur les quatre domaines suivants :

- Domaine 1 : Connaître et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel
- Domaine 2 : Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique
- Domaine 3 : Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique
- Domaine 4 : Maîtriser le système et le traitement de l'information de santé

Session seconde Chance

Contrôle continu.

Annexe 4 : Modalités de validation des stages

Session initiale : La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes, et de qualité des actes réalisés.

NB : Même si la validation des stages se fait au second semestre, les stages se déroulent sur toute l'année.

Session de seconde chance : La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes, et de qualité des actes réalisés.

Liste des stages :

Stage médico-chirurgical

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : Approfondir ses connaissances et parfaire ses compétences cliniques de façon interdisciplinaire et éventuellement dans une orientation clinique particulière.

Le stage comprend :

- des vacations de chirurgie maxillo-faciale (CMF)
 - o durée : 1 journée.
- une vacation de chirurgie et anesthésie ambulatoire (UCAA)
 - o durée : 1 vacation de 6h.
- une vacation d'urgence hors service d'odontologie (Utec)
 - o durée : 1 vacation de 4h.

Stage actif d'initiation à la vie professionnelle

Objectifs : permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les compétences acquises au cours de son cursus d'études.

Le stage est effectué soit à temps plein, soit à temps partiel, chez un chirurgien-dentiste, maître de stage agréé par la Faculté.

Durée : 250h.

Annexe 5 : Présentation du cas pluridisciplinaire

A- Règlements

1 –Rappel de réglementation

Chaque session d'examen est sanctionnée par un examen ayant lieu sous la forme de l'exposé oral d'un cas clinique. Notation sur 20.

Les disciplines concernées sont : Odontologie conservatrice, Odontologie pédiatrique, Orthopédie dento-faciale, Parodontologie, Implantologie, Médecine orale-chirurgie orale, Prothèse et/ou Occlusion.

2 –Organisation de l'épreuve

L'étudiant choisira, parmi ses patients, un cas terminé de préférence en DFTCC (sinon justification) qu'il aura lui-même traité. Ce cas pluridisciplinaire devra intéresser au moins trois des disciplines concernées.

L'étudiant présentera ce cas devant un jury comprenant un membre de chaque discipline.

La validation de cette épreuve aura lieu fin mai, selon l'ordre de passage affiché.

Le résultat dactylographié du cas choisi, comportant le nom et le numéro de dossier du patient, devra être remis **en six exemplaires** au service de la scolarité avant la présentation (voir affichage des dates).

B- Présentation

Le principe de cet examen est de montrer l'acquisition par l'étudiant de la prise en charge globale des traitements bucco dentaires.

Tenir compte du texte concernant la réglementation et l'organisation de l'épreuve, mais penser également aux points suivants:

- le cas choisi doit être un cas pluridisciplinaire.
- il doit être terminé.
- le jour de l'épreuve, l'étudiant devra produire **obligatoirement** :
 - les différents modèles y compris les modèles initiaux,
 - un panoramique,
 - tout document ayant été utile au diagnostic et au plan de traitement.
- l'étudiant disposera de 6 minutes maximum pour la présentation orale et ne devra pas dépasser ce temps; cette présentation sera suivie de questions.
- **être rigoureux sur la tenue du dossier**: les fiches des différentes spécialités complètes et signées, les radios datées et identifiées, les ordonnances, actes facturés...etc...
- montages et modèles **corrects et propres**.
- **la grande majorité des actes** doit avoir été réalisée par l'étudiant, **au minimum ceux** qui correspondent **aux 3 disciplines cliniques concernées**.
- penser à la possibilité de cas pluridisciplinaires incluant l'Odontologie Pédiatrique et l'Orthopédie Dento Faciale avec l'accord des enseignants titulaires de la discipline.
- s'attacher à la présentation orale: vocabulaire correct avec les **termes médicaux appropriés** et non pas un langage parlé usuel.

Notation sur 20:

Note A (6 points) : Tenue du dossier, motivation et implication de l'étudiant.

Note B (7 points) : Le fond : pertinence du cas, réalisation et suivi du cas.

Note C (4 points) : La forme : documents, modèles, présentation orale.

Note D (3 points) : Argumentation, plan de traitement, alternative et autocritique.

Annexe 6 : Délais de soutenances des thèses d'exercice

Les étudiants soutiennent une thèse d'exercice à compter du 2^e semestre du DFTCC et au plus tard à la fin de l'année universitaire N+1.

Les étudiants doivent respecter la procédure administrative de dépôt du sujet, de rédaction et de soutenance de la thèse en conformité avec la législation en vigueur et la réglementation de l'Université en la matière. Tous les manquements à ces règles de conformité peuvent compromettre la soutenance de la thèse.